



COMMUNIQUE DE PRESSE

MODERNISATION DE ROLAND-GARROS : une nouvelle décision de justice positive pour la Fédération

Dans le cadre d'une énième procédure engagée par ses opposants pour bloquer le projet de modernisation de Roland-Garros, le Tribunal de Grande Instance de Paris vient encore de donner raison à la FFT dans une ordonnance rendue ce jour.

Malgré leurs manoeuvres tous azimuts, les Formigé n'ont pas réussi à convaincre le juge que le projet de la fédération porterait atteinte à l'œuvre de Jean-Camille Formigé, l'architecte des grandes serres historiques du jardin des serres d'Auteuil.

Quelques jours après l'arrêt du Conseil d'Etat qui considérait qu'il n'existait pas de doute sérieux sur la légalité du permis de construire au regard de « la nature et du caractère des constructions projetées, dont l'architecture s'apparentera à celle des serres historiques du Jardin des Serres d'Auteuil conçues par l'architecte Jean-Camille Formigé et inscrites au titre des monuments historiques, que le projet laisse intactes », et en ligne avec l'ordonnance rendue vendredi dernier par un autre juge du Tribunal de Grande Instance de Paris, cette nouvelle décision met également en lumière le caractère dilatoire des actions des Formigé. Les travaux vont donc pouvoir reprendre.

Contact presse :

Guillaume Lebastard

Tél. : 01 47 43 49 98 – glebastard@fft.fr

Paris, le 18 octobre 2016

La Fédération Française de Tennis